



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CLUB
BAYARD-UCPA POUR LES CLASSES
PONEY 2021**

**DÉCISION N° DM-21-151
EN DATE DU 21 AVRIL 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du club Bayard-UCPA (activité équitation) dans le cadre des classes in situ pour 4 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le club Bayard-UCPA, sis avenue du Polygone 75012 Paris, la convention relative aux « Classes Poney » pour l'année 2021, pour le montant de 1 435 € TTC par classe, soit pour 4 classes 5 740 € TTC (CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210421-lmc1H8375H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/04/2021 Date de Publication : 21/04/2021
